



MAIRIE - 73730 SAINT PAUL SUR ISERE

☎ 04.79.38.20.83 📠 04.79.38.26.97

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2019 à 19 H 45

### **Présents :**

M. Patrick MICHAULT, Mme Véronique AVRILLIER, M. Clovis AVRIT, M. Sébastien BLANC, M. Gérard CARREAU, M. David VALLON, Mme Sylviane LEGER, Mme Nelly MICHAULT.

**Absent(s) excusé (s):** M. ASSET Marc.

**Absent (s) :** M. FILLION-NICOLLET Julien, Mme OBIN Aurélie, Mme PILLET Laurence, Mme MARTIN-CORREIA Alexandra.

**Pouvoir de vote :** NEANT

**Secrétaire de séance :** M. Gérard CARREAU

### **1. Approbation du compte-rendu de la réunion précédente**

Le compte-rendu de la réunion du 17 janvier est approuvé à l'unanimité.

**Communication des décisions prises en vertu de la délégation de compétence : NEANT**

Pour information, paiement de diverses factures :

STATION U	Gaz Oil	113.07
API	Repas cantine décembre	1 167.56
LIBRAIRIE DES BAUGES	Fournitures scolaires	69.05
COLORALP	Peinture abri	36.89
GONTHIER HORTICULTURE	Sapin Noël école	48.95
SAMSE	Pompe aspiratrice	114.62
SCIERIE DU GRAND ARC	Bois bacs à fleurs	232.24
KILOUTOU	Location nacelle	1 487.30
SVI 73	Bloc optique	61.15
3M AGRI	Huile chaîne tronçonneuse	15.00
BERGER LEVRAULT	Abonnement 2019 logiciels	1 929.54
CIGAC	Assurance statutaire du personnel	6 333.88
GROUPAMA	Assurance matériel	89.06
GROUPAMA	Assurance multirisque Villasur	6 586.49
GROUPAMA	Assurance véhicules	1 210.89

GROUPAMA	Assurance protection juridique	779.57
LA VIE COMMUNALE	Abonnement 2019	114.30
SDIS	Allocation vétéran 2018	5 954.70
MESUR'ALPES	Route du Cudray, acte RUFFIER	1 950.00
DAUPHINE LIBERE	Avis décès M. CALDERINI	118.00
LOYET	Transport écoles	1 015.00
LA POSTE	Timbres	400.00
AEGRC	Cotisation 2018 assoc défense grêle	342.10
CCAS	Portage repas décembre	304.00
SPAD	Aide à domicile décembre	188.03
ROGNAIX	Participation garderie 09-12/2018	1 734.40
ALPES CONTROLES	Diagnostic amiante salle archives	588.00
EDITION S.E.D	Fournitures Rognaix	169.00
REAL	Collier Colson ateliers	109.87
ONF	Facture entretien solde 2018	4 812.21
MAE	Cotisation 2019 école maternelle	14.11
MAITRE FIAT	Honoraires affaire GONTHIER	733.00
L'ARCALOD Boulangerie	Vœux de la municipalité	343.40
SUPER U AIGUEBLANCHE	Vœux de la municipalité	299.51
SUPER U AIGUEBLANCHE	Repas Aînés, colis, paniers	1 137.80
LIBRAIRIE DES BAUGES	Fournitures maternelle	29.94
KILOUTOU	Location nacelle dépose déco Noël	1 185.55
SOFERMAT	Reprise matériaux pour piste 27	945.60
CIGAC	Facture complémentaire assurance statutaire	193.61
ANEM	Cotisation 2019	39.42

#### ORDRE DU JOUR :

##### **1. Salle d'archives – attribution des marchés de travaux**

Pour donner suite à l'ouverture des plis, 2 lots n'avaient pas été attribués. La consultation a été faite directement auprès des entreprises.

Les 4 lots ont donc été pourvus :

Lot électricité : VAL'ELEC : 7 260.00 € HT

Lot cloison, doublage, peinture : CATM : 19 022.50 € HT

Lot menuiserie : Menuiserie du Grand Arc : 8 677.48 € HT

Lot plomberie : LANARO plomberie : 7 887.00 € HT (des condoléances seront envoyées à l'entreprise suite au décès de leur papa)

A ces travaux, il faudra prendre en compte la mission SPS : EP2S : 705.00 € HT et la recherche d'amiante pour 490.00 € HT

Il s'agit d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire. Les crédits seront prévus au Budget 2019.

**Vote pour : 8**

## **2. Recours au Tribunal administratif contre 2 délibérations de préemption par M. GONTHIER Charles**

Suite aux jugements rendus le 31/12/2018 annulant les 2 délibérations de préemption prises en 2016 et le versement de deux indemnités de 1 200€,

Il est proposé aujourd'hui de faire appel de ces deux décisions.

**Abstention : 1 M. Blanc Sébastien**

**Vote pour : 7**

## **3. Piste forestière parcelle 27 – lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre et travaux**

Les services de l'ONF ont préparé le marché de consultation de maîtrise d'œuvre pour ces travaux puisque maintenant le versement de la subvention est conditionné à la mise en concurrence de la maîtrise d'œuvre.

Les travaux (création de la piste et réalisation d'une place de dépôt) d'un montant de 20 000€ HT seront engagés à priori courant mars. (Voir mail de M. DUTHY du 11/02/2019)

Il s'agit de valider ces propositions

**Vote pour : 8**

## **4. Rétablissement du Chemin du Parc, travaux VIAL et ROSSI**

Ce dossier engagé depuis 2013 a été confié au cabinet VIAL et ROSSI. Celui-ci vient d'achever la régularisation avec les héritiers de la succession RUFFIER. Ils doivent aussi recueillir l'accord des autres propriétaires concernés.

Reste à effectuer : établissement du parcellaire, constitution du dossier d'enquête publique de classement-déclassement (on ne peut pas échanger du domaine public), établissement du document modificatif du plan cadastral, signatures et établissement du plan et PV de bornage, assistance pour rédaction des actes administratifs.

Le devis proposé par VIAL et ROSSI s'élève à la somme de 6 720 € TTC.

Il s'agit d'autoriser le Maire à poursuivre la procédure et prévoir les fonds nécessaires.

**Vote pour : 8**

## **5. Régularisation route du Cudray**

Il est rappelé la nécessité de procéder à la régularisation foncière de l'emprise de la route du Cudray.

Le cabinet Mesur'Alpes a déjà effectué le relevé de la route existante, identifié les propriétaires. Reste aujourd'hui à recueillir les signatures des propriétaires qui ont tous donné leur accord et régulariser par actes administratifs. Ces accords interviennent à titre gracieux. Pour les besoins de la publicité foncière, il convient de préciser que le prix du terrain est proposé à 0,20 €/m<sup>2</sup> (se rapprocher de la Chambre d'Agriculture)

Il s'agit d'approuver l'acquisition des parcelles impactées par la régularisation de l'emprise de la route du Cudray, confirmer que ces accords seront régularisés par actes administratifs, autoriser le Maire à signer toutes les pièces et prévoir au budget les fonds nécessaires.

**Vote pour : 8**

#### **6. Revalorisation légale de l'indemnité du Maire et des Adjointes**

Par délibération du 23/03/2017, le Conseil Municipal avait accepté de verser au Maire et aux deux adjoints une indemnité de fonction basée sur l'indice terminal 1022 de la grille de la fonction publique.

Une note du 09 janvier 2019 de la direction générale des collectivités territoriales précise le montant maximal brut mensuel des indemnités de fonction des Maires et des Adjointes applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Les montants bruts sont revalorisés en application du nouvel indice terminal (indice brut 1027).

Il s'agit aujourd'hui de fixer le taux des indemnités en application de la réglementation du Maire, soit 31% de l'indice brut terminal 1027, des Adjointes : 8,25% du même indice terminal à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**Vote pour : 8**

#### **7. Transfert au patrimoine de la commune du terrain du CCAS dissous.**

Au Cadastre, le CCAS de la commune est propriétaire d'un terrain cadastré B 1569-1570-1571-et 1572, loué actuellement à M. FILLION Gilbert.

Le CCAS ayant été dissous par délibération au 31/12/2017, ce terrain doit être intégré au patrimoine de la commune. Pour ce faire, un acte notarié ou un acte administratif doit être passé.

Il s'agit d'autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches pour mener à bien cette affaire.

**Vote pour : 8**

#### **DIA SAFER :**

- Vente appartement Domaine de Saint Paul. Maître LEFEVRE nous avait adressé en décembre une DIA pour un appartement à vendre au Domaine de Saint Paul. Or le Domaine de Saint Paul n'est pas classé en zone U au PLU mais en zone Nu2, zone non concernée par le droit de préemption de la commune. La SAFER nous informe donc de la vente de ce bien en zone Nu2.
- Vente de divers terrains : 2ha 00a 85ca, Mme VARCIN Danièle à M. GUILLOT Robin

#### **Pour information :**

⇒ URBANISME

##### Permis de Construire déposé :

SCI Le Gorrat, BLANC-GONNET Christophe : Réaménagement d'un bâtiment existant, lieu-dit Saint Paul (ex. maison GUILLOT)

##### Permis de Construire accordé :

**Néant**

##### Déclaration Préalable demandée :

- M. CAUVET Thomas. Les Teppes. Bardage, création d'un appentis, modification de plusieurs fenêtres, mise en place de garde-corps, transformation de portes en portes fenêtres, création d'une terrasse bois, création d'une chambre dans le grenier.

##### Déclaration Préalable accordée :

- Néant

## **ONF – FORET**

- Travaux piste 27 (*déjà abordé en point 3 du compte-rendu*).
- Travaux Parcelle 32 Charvan. (*en attente du prix que donnera l'exploitant*).
- Devis ONF 2019 (*en attente des devis ONF, la décision de la prise en compte des travaux sera prise lors de la réunion travaux*).
- Compte-rendu de la réunion du 31/01/2019 (*tous les membres ont reçu le document*).

## **Pour information**

- Cahiers citoyens – Leur date de **clôture a été fixée au 22 février** par la Préfecture. Ils seront collectés par les services préfectoraux.
- Débat citoyen prévu à Albertville le 13/02/2019 à 18h30 sous forme de tables rondes et relayé par BFMTV.
- Travaux ENEDIS, renforcement du réseau Saint Paul, la Fontaine. Les contacter pour l'implantation de deux poteaux (réseaux souterrains) et restriction de circulation (largeur disponible cars de transport)
- PLU, les documents transmis par le cabinet PRO AND CO seront renvoyés à tous les Elus pour examen final avant validation

## **Dates de réunions**

- Réunion de travail : examen des comptes 2018 et premières propositions 2019 : le 7 mars 2019 à 19 :00
  - Réunion de travaux et ONF : le 11 mars 2019 à 19 :00
  - Prochaine réunion du Conseil Municipal : le 21 mars 2019 à 19h00.

## **Tour de table du Conseil Municipal**

### **Mme Véronique AVRILLIER :**

Sel de déneigement : mauvaise qualité pour certains administrés.

Monsieur MICHAULT rappelle que le sel livré à Saint Paul Sur Isère est acheté au service du TDL, Conseil Général (le même pour toutes les communes). Pour nous, il est stocké dehors sous une bâche mais à l'humidité, il devient jaune. L'effcience du sel de déneigement est maximale sur de la neige fraîche et non sur la glace et lorsque les véhicules roulent dessus.

Plaque de glace sur la route du Replein : conséquence de l'eau qui a suivi les traces du tracteur, a coulé sur la route.

Le déneigement est encore une fois rendu difficile par les voitures stationnées le long des routes.

### **Mme Nelly MICHAULT :**

Où en est le dossier « Adressage »

Monsieur MICHAULT répond : la commune a :

- Transmis les documents au cabinet SIG qui nous accompagne dans la démarche.
- La commune attend la validation finale par SIG. Celui-ci cale actuellement la géolocalisation des habitations.

- La commune a budgétisé : la prestation du cabinet, l'achat des plaques, poteaux, plaques de numéro. Dès retour en mairie, le marquage des rues pourra commencer. Monsieur MICHAULT espère que la validation et la commande du matériel seront réalisées pour le mois de juin 2019 afin que le marquage des rues soit terminé à la fin de l'année 2019.

**M. Patrick MICHAULT :**

Pour 2019 les projets d'investissements (Salle d'Archives, Salle Polyvalente, ...) et le fonctionnement sont déjà conséquents.

Afin de garantir le bon équilibre du budget et préparer les travaux pour l'après 2019, monsieur MICHAULT propose d'établir cette année des pré-projets avec des demandes de devis estimatifs. Leur engagement sera validé par le nouveau Conseil Municipal qui sera en place en 2020. Les pré-projets retenus passeront à l'état de projets et les dossiers de demande de subvention pourront être finalisés.

Enumération des travaux :

**Eglise Saint Hyppolite à Saint Paul Sur Isère**

- Toiture de l'église
- Cerclage et travaux de maçonnerie

**Cimetière et pourtour**

- Restructuration du cimetière dans son enveloppe actuelle
- ou
- Restructuration du cimetière dans une enveloppe agrandie ce qui pourrait induire :
    - L'aménagement montée Saint Antoine
    - L'aménagement du ruisseau
    - L'agrandissement du cimetière
    - L'aménagement d'un parking

**Appartement F4**

- Après le déménagement des archives terminés, Monsieur le maire souhaite que le second Adjoint M. Marc ASSET fasse le point des travaux à réaliser et un devis estimatif dans ce F4 avec un Maître d'œuvre afin d'avoir une estimation au plus proche de la réalité et dans une enveloppe raisonnable.

**Monument aux Morts**

- Déplacement du monument aux Morts afin d'assurer la sécurité lors des cérémonies vis-à-vis de la D66.

**Retour sur les travaux prévus en 2019**

- **Salle archives**

Travaux déjà engagés

- **Salle Polyvalente**

Responsable travaux : M. Marc ASSET

Maître d'Œuvre retenu : Mme GONNESSAT, avec elle :

- Etablir le projet, le présenter aux membres du Conseil Municipal pour avis, remarques, modifications, ...
- Faire valider le projet par le CM

- Rédiger les cahiers des charges concernant les travaux à exécuter
- Réception des offres, choix des entreprises
- Affiner les devis
- Planning des travaux et des réunions
  
- **Travaux de protection route du Replein :**
  - Après visite, il sera demandé un devis pour la pose de barrières virage dangereux route du Replein (la bande de roulement n'a pas changé mais les bois coupés donnent un effet de dangerosité accrue, vitesse à adapter).
  - D'autre-part, un devis sera demandé pour la protection de l'école par la pose de grillage rigide sur le périmètre de l'enceinte (+ 1 portail piétons et 1 portail avec ouverture automatique ou non).

**Parole aux personnes qui assistent au Conseil Municipal.**

Aucune remarque

Fin de la séance à : 21h30

Secrétaire de séance : M. Carreau Gérard

Compte-rendu validé par M. MICHAULT.